

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	34	38

N° 156/2019

OBJET : Gestion, animation et entretien des structures enfance-jeunesse / Signature de l'avenant n°7

L'an deux mille dix-neuf et le 1^{er} octobre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 24 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune d'Auterive, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Gilles COMBES donne procuration à Danielle TENSA, Philippe FOURMENTIN à Nadine BARRE, René MARCHAND à Nathalie LAVAIL-MAZZOLO et Pascal TATIBOUET à Annick MELINAT.

ABSENTS : Madame Pierrette HENDRICK ; Messieurs Jean DELCASSE, Régis GRANGE et Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Madame Sabine PARACHE ; Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Jean CHENIN, Patrick LACAMPAGNE, René PACHER et Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Cathy HOAREAU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la Commission d'Appels d'Offres rappelle que lors du conseil communautaire du 7 mai 2019, les élus ont décidé l'ouverture de l'accueil de loisirs de Beaumont sur Lèze pour la période estivale, du lundi au vendredi du 08 juillet au 02 août 2019 et du 26 août au 30 août 2019.

Il souligne que le même nombre d'enfants est réparti sur les structures de Lagardelle sur Lèze et de Beaumont sur Lèze. Les prestations (PSO – prestations familles) sont les mêmes.

Il précise que cette ouverture de structure a un impact sur le marché de gestion, d'animation et d'entretien de l'ALSH de Beaumont sur Lèze de la manière suivante :

- Le directeur de Lagardelle sur Lèze devient multi-site (+ Beaumont sur Lèze)
- Recrutement d'1 directeur adjoint
- Recrutement d'animateurs (petits contrats)
- Impact financier : + 1976.16€
- Evolution du marché : + 0.51%

Les membres de la CAO ont émis un avis favorable lors de la séance du 24 juillet dernier.

Considérant cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'avis favorable de la CAO,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant.

Fait et délibéré à la salle du conseil municipal de la commune d'Auterive, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS